



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONVENTION de partenariat année universitaire 2024 / 2025

Entre,

L'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), ci-après dénommé l'Université de Caen Normandie, domicilié Esplanade de la Paix, CS 14032, 14032 Caen Cedex 5, représenté par son président, Monsieur Lamri ADOUI,

Et,

Le Lycée, ci-après dénommé Lycée *Sainte Marie*, domicilié *avenue Croix Guerin*, représenté par son proviseur, Monsieur *CAUS*

Et,

Le Rectorat de l'académie de Normandie, domicilié 168, rue Caponière, 14061 Caen Cedex, Représenté par la Rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des universités, Madame Christine Gavini-Chevet,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-3, alinéa 13 ;
- Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du *continuum* de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
- Vu la circulaire N°2008-1009 DU 3-3-2008 relative aux attestations descriptives des parcours de CPGE ;
- Vu la délibération n° du CA du jj/mm/aaaa du lycée ...

PREAMBULE/considérant :

Conformément au code de l'éducation, les parties signataires affirment leur volonté de faciliter et sécuriser les parcours de formation pour les étudiants au titre de leur établissement et dans le cadre de la politique académique afin de :

- mieux articuler les baccalauréats d'origine et les poursuites d'études choisies ;
- améliorer la réussite et l'accès à la qualification de tous les étudiants ;
- faciliter les passerelles entre les différentes voies de l'enseignement supérieur ;
- assurer un principe d'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur ;
- augmenter les flux d'accès des bacheliers normands à l'enseignement supérieur.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention détermine les modalités pédagogiques, administratives et financières de l'inscription des étudiants de CPGE de l'académie de Normandie à l'université de Caen Normandie Elle précise les modalités de validation de la formation en CPGE du Lycée pour l'attribution de tout ou partie de la licence universitaire en vue de la poursuite d'études à l'Université de Caen Normandie. Cette convention n'est pas exclusive. Tous les lycées de l'académie de Normandie comportant une ou plusieurs CPGE peuvent conventionner avec plusieurs universités.

**ANNEXE PÉDAGOGIQUE de la CONVENTION de partenariat
année universitaire 2024 / 2025**

Entre,

L'EPCSCP, ci-après dénommé l'Université de Caen Normandie
Domicilié Esplanade de la Paix, CS14032, 1432 Caen

Représenté par le président d'université, Monsieur Lamri Adoui

Et,

Le Lycée, ci-après dénommé **Lycée Sainte Marie**
Domicilié 8 avenue Croix Guérin 14000 Caen
Représenté par son proviseur, Monsieur René Camus,

Inscription en L1

Un étudiant inscrit en CPGE au lycée Sainte Marie doit s'inscrire dans une des mentions de licence suivantes :

1 ^{ère} année CPGE	Licence :
Classe préparatoire PCSI	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Physique - Mécanique - Electronique, énergie électrique, automatique - Chimie

Inscription en L2

Un étudiant de 1^{ère} année de CPGE du lycée Sainte Marie, autorisé à s'inscrire en 2^e année de CPGE, c'est-à-dire possédant 60 crédits, est également autorisé à s'inscrire en 2^e année de licence à l'Université de Caen Normandie, selon le tableau suivant :

1 ^{ère} année CPGE validée	2 ^{ème} année de CPGE choisie	Autorisation à s'inscrire en licence 2 ^e année
Classe préparatoire PCSI	MP	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Physique - Mécanique - Electronique, énergie électrique, automatique - Chimie

Inscription en L3

1) *L'inscription en L3 est subordonnée à une validation d'études préalable par la commission pédagogique de la composante concernée.*

NB : Si la validation d'études n'est pas accordée, l'élève pourra se réinscrire en L2 et solliciter, auprès de la composante concernée, la validation d'UE de 2^{ème} année en fonction de son parcours antérieur.

Toutefois, et à la condition que l'élève ait validé 120 ECTS en CPGE, l'inscription en L3 est de plein droit permise en cas d'admissibilité à l'une des écoles de la conférence des grandes écoles. L'élève doit alors s'inscrire dans la même mention et, le cas échéant, dans le même parcours qu'en L2 (sauf cas particulier d'un étudiant CUBE ayant changé de spécialité de CPGE ; ce dernier aura alors la possibilité de s'inscrire dans une autre mention proposée dans le cadre de la convention).

Dans tous les cas, l'inscription en L3 Mathématiques reste soumise à une validation d'étude.

2) L'inscription est également de plein droit permise, en L3 de Langues Etrangères Appliquées (dans le même parcours qu'en L2) et en L3 d'Administration publique, à l'étudiant ayant validé 120 ECTS en CPGE, sur proposition du conseil de classe de 2ème année de CPGE économique et commerciale.

Etudiants CUBE :

En raison de la réforme de l'accès aux diplômes nationaux de master, qui permet dorénavant aux établissements de fixer des capacités d'accueil dans les mentions de master et de subordonner l'admission en première année à une procédure de sélection des candidats, les étudiants « cubes » inscrits en troisième année de licence en application de l'article premier de la présente convention et souhaitant intégrer une première année de master à l'Université de Caen Normandie devront candidater sur l'application Mon Master de l'établissement, suivant les mêmes modalités et à l'instar de tous les autres candidats, inscrits ou non dans l'établissement, titulaires d'une licence ou demandant à être admis sur validation.

La réponse favorable donnée à l'étudiant de CPGE emportera validation d'études, sans que cette dernière lui confère le diplôme ou le grade de licence.

Fait à

en 2 exemplaires originaux, le ... 18/10/2024

Le président de l'Université de Caen Normandie,

Le proviseur du lycée,

